

Délibération n° 25-074

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Séance du**  
27 juin 2025

**Secrétaire de séance :**  
Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin 2025 à 10 heures,  
Le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué,  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de  
Mme WIART Virginie en suite de convocation en date du 23  
juin 2025.

**Objet de la délibération**

Budget supplémentaire 2025

Budget Résidence autonomie

Les Anglaises RDA

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 11

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Mme Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, **Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprizez donne procuration à Mme Virginie Wiart**, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2024 soit :

- Un excédent de fonctionnement : 12 638,48 €
- Un excédent d'investissement : 243 313,89 €

Et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations reparties de la façon suivante :

**Budget Supplémentaire 2025 - RDA**

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Nature</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Nature</b>	<b>Recettes</b>	
002	Déficit de fonctionnement reporté		002	Excédent de fonctionnement reporté	12 638,48
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	14 000,00			
6862	Dotations charges financières	1 889,26	7712	Participation budget Principal	8335,57
6817	Dotations dépréciation	5 084,79			
016	Dépenses afférentes à la structure	20 974,05			
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>20 974,05</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>20 974,05</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Nature</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Nature</b>	<b>Recettes</b>	
001	Déficit d'investissement		001	Excédent d'investissement	243 313,89
23	2313 Constructions Immobilisations en cours	243 313,89 243 313,89	496 49	Dépréciation des comptes de débiteurs divers Dépréciation des comptes de tiers	24,53 24,53
165	Dépôts et cautionnements	1 913,79	4817	Pénalités de renégociation de la dette	1 889,26
16	Emprunts et dettes assimilées	1 913,79	481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 889,26
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>245 227,68</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>245 227,68</b>

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2025 de la résidence autonomie « Les Anglaises »

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles,

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'adopter le Budget Supplémentaire 2025 ci-annexé, relatif au Budget de la résidence autonomie « Les Anglaises »

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve le présent Budget supplémentaire pour le budget de la résidence autonomie « Les Anglaises ».

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article  
2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente déléguée

Mme WIART Virginie

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

